

La directrice,

Vu la loi n°89-18 du 13 janvier 1989 portant diverses mesures d'ordre social et notamment son chapitre VII érigeant le centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre en établissement public autonome ;

Vu le décret n° 2010-450 du 3 mai 2010 relatif au centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7-5, D.6143-35-1 à 4 ;

Vu le décret n°2019-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et au directoire des établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2018, signé par la ministre des Solidarités et de la Santé et le ministre de l'Intérieur, nommant madame Luce LEGENDRE, directrice du centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Sur proposition concernant les membres appartenant aux professions médicales du docteur Luc ROZENBAUM, président de la commission médicale d'établissement ;

Décide

Article 1 : La composition du directoire du CASH est fixée comme il suit :

Membres de droit :

- Madame Luce LEGENDRE, directrice, présidente du directoire ;
- Docteur Luc ROZENBAUM, président de la commission médicale d'établissement, vice-président du directoire ;
- Monsieur Jérôme CHEVILLOTTE, coordonnateur général des soins, président de la CSIRMT.

Membres nommés :

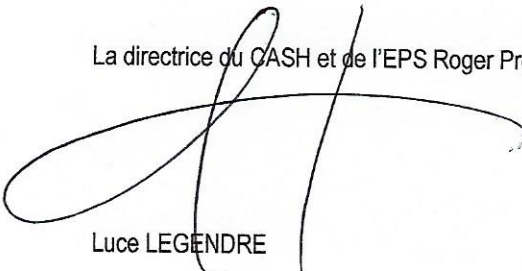
- Docteur Siham FENNI, cheffe de pôle gériatrie ;
- Docteur Françoise LE GUILLOUX, cheffe de pôle médecine ;
- Docteur Ciprian POPA, chef de pôle santé mentale ;
- Madame Christine KHANI, directrice des parcours, de la stratégie médicale et de l'innovation.

Invités permanents :

- Docteur Sonbol ASNAFI, cheffe du pôle médico-technique ;
- Docteur Amel MEDJAHED, cheffe du pôle de santé publique ;
- Docteur Benoît de SARCUS, chef du pôle gynécologie-obstétrique-anesthésie ;
- Docteur Valérie THOMAS, cheffe du pôle de médecine sociale.

Nanterre, le 15 juin 2020

La directrice du CASH et de l'EPS Roger Prévot



Luce LEGENDRE